

**SECRETARIAT GENERAL****AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT DE L'ETAT**

Ouagadougou, le

**DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS****N° 2016-A1803/MFPTPS/SG/AGRE/DOC****LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA  
PROTECTION SOCIALE****COMMUNIQUE**

Un concours professionnel pour le recrutement de quinze (15) élèves Secrétaires de Direction à former dans les Instituts Régionaux d'Administration (IRA), est ouvert le 29 mai 2016 dans le centre unique de Ouagadougou.

Aucune formation n'est prévue à Ouagadougou.

Les candidats admis choisiront par ordre de mérite au regard du classement de la liste d'admission, l'Institut Régional d'Administration (IRA) de formation en fonction des capacités d'accueil par IRA.

**A. CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent faire acte de candidature à ce concours, les agents de la fonction publique d'Etat en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2016 et remplissant l'une des conditions suivantes :

-être Adjoint de Secrétariat de catégorie C1, ou la 3ème catégorie échelle A et ayant une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans une administration publique de l'Etat dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi au 31 décembre 2016 ;

-être Adjoint de Secrétariat de catégorie C1, ou de la 3ème catégorie échelle A titulaire du BAC ou d'un diplôme reconnu équivalent et ayant une ancienneté de trois (03) ans de service effectif dans une administration publique de l'Etat au 31 décembre 2016 ;

-être dans la catégorie B2 ou la 2ème catégorie échelle B et avoir une ancienneté d'au moins deux (02) ans de service effectif dans une administration publique de l'Etat en tant que secrétaire ou secrétaire de direction au 31 décembre 2016 ;

-être dans la catégorie B3 ou la 2ème catégorie échelle C et avoir une ancienneté d'au moins trois (03) ans de service effectif dans une administration publique de l'Etat en tant que secrétaire ou secrétaire de direction au 31 décembre 2016 ;

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ou déjà dans un autre emploi spécifique ou interministériel ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2016 pour compter de la date de reclassement.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

## **B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (DRH/MFPTPS), les jours ouvrables du 20 avril au 04 mai 2016 de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

-Une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat et du Directeur chargé des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;

-Un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu;

-Une attestation délivrée par le Directeur des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;

-Une photocopie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il ya lieu ;

-Une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;

-Une copie de l'arrêté de détachement pour le candidat se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

## **C. ADMINISTRATION DES EPREUVES**

Les épreuves se déroulent le 29 mai 2016 selon les horaires suivants :

- 07 h30 – 11 h30 : Etude de cas pratiques.....coef. 3
- 12h 30 – 15 h 30 : Culture Générale.....coef. 2

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

La durée de la formation est de deux (2) ans.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de leur Carte Nationale

d'Identité Burkinabè ou du passeport en cours de validité, et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06 h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

*Pour le Ministre et P/D, le Secrétaire Général*

**Koudbi SINARE**